

Citoyennes et citoyens de la Commune mixte de Develier

Initiative communale

« MOBILITE : GARDONS NOTRE SERENITE, NON AUX ZONES 30 ETENDUES »

Conformément à la loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978

Les personnes soussignées déposent une initiative populaire communale au sens de l'article 102 de ladite loi.

Art. 102 Un dixième des électeurs de la commune ou une fraction inférieure à celui-ci fixée dans le règlement communal peuvent demander l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement communal.

En 2001, tant la population suisse, jurassienne que celle de la commune (à plus de 94% !) avait refusé très clairement la généralisation des zones 30.

Malgré cela, des centaines de zones 30 ont depuis été introduites contre la volonté clairement exprimée alors.

Afin de préserver la sérénité de la population active et garantir la co-responsabilité de chacun des usagers, les personnes soussignées demandent

la modification du règlement des constructions dans les termes suivants :

Article 2, alinéa 3 (nouveau) – Limitations de vitesse

« Les limitations de vitesse sur les routes appartenant à la commune sont les limitations générales fédérales. Une zone 30 aux environs immédiats des bâtiments des écoles dans un rayon maximum de 150 mètres est admise. Toute autre dérogation aux limitations générales, en plus de sa conformité stricte au droit fédéral en vigueur, doit être soumise à un scrutin populaire communal. »

Comité d'initiative :

Danielle Chappuis, Silvia Comtesse Gigon, Christine Feune, Martin Gigon, Inès Greppin, Lorenzo Lanterna, Michel Viatte.

Nom	Prénom	Rue	Date de naissance	Signature

En tout temps, le comité d'initiative peut décider de retirer l'initiative, notamment si des dispositions prises par les autorités satisfont d'une autre manière à la présente revendication.

Seules les personnes ayant le droit de vote en matière communale et domiciliées dans la commune de Develier peuvent signer l'initiative.

Veuillez renvoyer les listes (même avec une seule signature) à :

Mobilitant.org,
Rue du 23-Juin 39A,
2805 Soyhières

ou à un membre du comité d'initiative

Espace réservé au
sceau communal

La commune de Develier atteste que signatures sont valides sur cette feuille.

ARGUMENTAIRE AU RECTO